

Barcelonnette le 23 Avril 2013

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2013

Publication : 25/04/2013

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Michel LANFRANCHI, Président de la Communauté de Communes "Vallée de l'Ubaye" certifie qu'il convient, suite à une erreur matérielle, de rectifier la délibération N°2013/41 du 8.4.2013. Le montant de la subvention accordée à la Mairie de Barcelonnette pour son centre de Loisirs est de 68 385 € au lieu de 63 385 €. Le Budget primitif 2013 visé par vos services en date du 12 Avril 2013 fait lui état du bon montant. (cf p 11 ci-jointe)

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le Président,  
M. LANFRANCHI

